Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_23-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_23**

OBJET • Passerelle inter-quartier Gare de Rosporden : convention de financement travaux

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 33
Pouvoirs • 13
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE), MARTIN Annick (pouvoir à C. ESVANT).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_23-DE

Gérard MARTIN expose que dans le cadre de la mise en accessibilité de la gare de Rosporden, SNCF Gares & Connexions, l'Etat et la région Bretagne se sont engagés à la création d'une passerelle inter-quai. Pour mémoire, cette passerelle a vocation à répondre à plusieurs enjeux :

- sécuriser la traversée piétonne au niveau du passage à niveau du centre-ville de Rosporden (PN 497) ;
- créer du lien urbain avec le projet de requalification de la friche industrielle Boutet Nicolas ;
- permettre d'étendre le potentiel de stationnement du PEM au nord.

La phase étude est à ce jour terminée. Elle projette la création d'une passerelle d'une longueur de 35 m et d'une largeur de 3 m, équipée d'ascenseurs et de 3 escaliers.

Les travaux doivent se dérouler de septembre 2026 à décembre 2027. SNCF Gares & Connexion a travaillé sur un modèle de passerelle standardisé, adaptable à différentes gares. Cela a permis de réduire le coût des travaux qui s'élève désormais à 8 048K€ dont 1 718K€ pour la partie inter-quartier. La participation de CCA (50%) sera dans ces conditions de 859K€. La phase travaux doit faire l'objet d'une convention financière spécifique, présentée en annexe.

Parallèlement à cette phase travaux « Passerelle », la commune de Rosporden et CCA vont mener la phase étude pour l'aménagement du foncier au nord de la gare. Pour mémoire, une convention de délégation de maitrise d'ouvrage et de partenariat a été validée par le conseil communautaire le 18 septembre 2025.

Considérant l'avis favorable de la commission mobilités et déplacements réunie le 19 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** la convention financière pour les travaux de création de la passerelle de la gare de Rosporden ;
> **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA